

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 1164 promulguant l'arrêté interministériel du 6 novembre 1950

n° 1164

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 novembre 1950

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro
30 novembre 1950

VISAS

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue, applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté interministériel du 6 novembre 1950 portant fixation des indices de traitement des secrétaires généraux des territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué dans le territoire de la Côte française dex Somalis l'arrêté interministériel du 6 novembre 1950 portant fixation des indices de traitement des secrétaires généraux des territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.